

# Aménagement de places en garderie en Saskatchewan

## But du présent document

Les établissements de garderie sont des milieux d'apprentissage importants pour les enfants. Bon nombre de personnes et d'organisations ont déclaré souhaiter mettre sur pied des garderies dans leur collectivité. Le présent document se veut une ressource pour aider les personnes et les organisations à mieux comprendre :

- le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de la Saskatchewan;
- les modèles de services de garderie;
- la façon de déterminer quel est le meilleur modèle de garderie qui comblera les besoins de la collectivité;
- le financement disponible pour les garderies non résidentielles sans but lucratif et pour les garderies résidentielles licenciées;
- les prochaines étapes pour solliciter une licence.

## Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de la Saskatchewan

Le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants de la Saskatchewan soutient les familles et les collectivités en faisant la promotion de services de garderie de qualité. Les services de garderie de qualité offrent un milieu sûr et stimulant qui favorise le développement physique, social, émotionnel et cognitif des enfants, en partenariat avec les parents et les collectivités.

Les objectifs du Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sont les suivants :

- promouvoir l'épanouissement et le développement des enfants et soutenir la prestation des services de garderie aux familles de la Saskatchewan;
- veiller à ce que les familles aient accès à des ressources en matière de garde qui sont fiables et qui offrent aux enfants un milieu sûr, sain et stimulant;
- offrir à toutes les familles, un éventail plus large et plus souple d'options de services de garderie de qualité.

Le ministère de l'Éducation supervise le Programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et octroie les licences aux établissements de garderie, conformément à la Loi de 2014 sur les garderies d'enfants et au Règlement de 2015 sur les garderies d'enfants. Ces textes législatifs établissent les normes que les garderies licenciées doivent respecter pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants. Cette législation précise également quelles sont les garderies qui doivent posséder une licence du ministère de l'Éducation et celles qui sont exemptes de cette obligation.



Les établissements de garderie licenciés par le ministère de l'Éducation doivent satisfaire aux normes législatives. Ces normes portent entre autres sur les exigences minimales relatives à l'aménagement de places, à l'éclairage naturel, aux qualifications professionnelles des éducateurs de la petite enfance, ainsi que sur la santé et la sécurité.

## Modèles de garderies

Il existe deux principaux modèles de garderies licenciées : les garderies résidentielles et les garderies non résidentielles. Les garderies résidentielles offrent des services de garde à plein temps à un plus petit nombre d'enfants que les garderies non résidentielles, qui offrent des services de garde à plein temps pour des groupes plus nombreux. Il existe aussi un certain nombre de garderies qui ne sont pas dans l'obligation d'obtenir une licence.

### Garderies résidentielles

Les garderies résidentielles offrent des services de garde auprès des enfants dans des locaux résidentiels. Il existe deux types de garderies résidentielles :

- **Les garderies résidentielles en milieu familial** où une personne offre des services à huit enfants ou moins à la fois, y compris les enfants de l'exploitant qui sont âgés de 12 ans et moins. D'autres exigences s'appliquent quant à des combinaisons de catégories d'âge des enfants. Pour les garderies résidentielles en milieu familial, l'obtention d'une licence du ministère de l'Éducation est facultative.
- **Les garderies résidentielles de groupe en milieu familial** où une personne et son assistant s'occupent de 12 enfants ou moins, y compris les enfants de l'exploitant et de son assistant, qui sont âgés de 12 ans et moins. D'autres exigences s'appliquent quant à la prestation des services, en fonction des catégories d'âge des enfants. Pour les garderies résidentielles de groupe en milieu familial, il est obligatoire qu'elles aient une licence du ministère de l'Éducation.

### Garderies non résidentielles

Une garderie non résidentielle offre des services de garde auprès d'enfants âgés de six semaines à 12 ans inclusivement. Une garderie non résidentielle peut être licenciée pour un nombre maximal de 90 places en garderie. Les garderies non résidentielles sont habituellement exploitées par un conseil d'administration et les employés sont embauchés par le conseil d'administration. Toutes les garderies non résidentielles doivent être licenciées. Seuls peuvent solliciter une licence de garderie non résidentielle :

- une personne morale sous le régime de la loi intitulée The Business Corporations Act;
- une personne morale en vertu de la Loi de 1995 sur les sociétés sans but lucratif;
- une coopérative sous le régime de la Loi de 1996 sur les coopératives;
- une municipalité;
- une société de personnes dont tous les associés sont des particuliers âgés d'au moins 18 ans qui résident en Saskatchewan;
- un particulier âgé d'au moins 18 ans qui réside en Saskatchewan.



Les garderies résidentielles offrent des programmes d'apprentissage et des services de garde à huit enfants ou moins. Les garderies résidentielles constituent une option pour les personnes intéressées à exploiter une petite entreprise dans des locaux résidentiels.



Les garderies non résidentielles fournissent des services d'apprentissage et de garde, à plein temps, à 90 enfants ou moins. Les garderies non résidentielles sont habituellement exploitées par un conseil d'administration.

Les garderies non résidentielles peuvent être sans but lucratif ou à but lucratif. Les garderies non résidentielles sans but lucratif, qui sont constituées sous le régime de la Loi de 1995 sur les sociétés sans but lucratif ou de la Loi de 1996 sur les coopératives, et les municipalités sont admissibles à un financement du Ministère.

Les personnes morales sous le régime de la Business Corporations Act, les sociétés en personnes ou les particuliers sont invités à faire une demande en vue de l'ouverture et de l'exploitation de garderies non résidentielles lucratives; cependant, les garderies non résidentielles lucratives ne peuvent pas recevoir de financement du ministère de l'Éducation en vue de leur développement ou de leur exploitation et elles ne sont pas admissibles non plus aux allocations pour les frais (droits) de garde d'enfants du ministère des Services sociaux.

Seules les garderies non résidentielles sans but lucratif et les garderies résidentielles licenciées sont admissibles à une subvention du ministère de l'Éducation pour les services de garderie et aux allocations du ministère des Services sociaux destinées à couvrir les frais (droits) de garderie.

### Services exemptés

La Loi de 2014 sur les garderies d'enfants et dans le Règlement de 2015 sur les garderies d'enfants, ne s'applique pas à certains services; les programmes exemptés ne font pas l'objet d'une licence du gouvernement ou ne sont pas réglementés par la législation sur les garderies d'enfants. Voici des exemples de services exemptés :

- les services de garderie qui sont fournis exclusivement à un enfant, au domicile de l'enfant, par une personne autre qu'un des parents de l'enfant;
- les programmes qui sont offerts pendant trois heures ou moins par jour (p. ex. programmes préscolaires, prématernelles ou garderies, à temps partiel);
- les programmes de nature thérapeutique ou médicale fournis par une organisation à mission sociale ou médicale;
- les programmes destinés aux enfants d'âge préscolaire ou scolaire et qui fonctionnent uniquement saisonnièrement ou pendant les périodes de congé (p. ex. camps d'été);
- les programmes destinés exclusivement à des enfants d'âge scolaire, à l'école;
- le programme de prématernelle, de maternelle ou Montessori offert par une commission scolaire, le conseil scolaire ou une école indépendante inscrite.

L'ensemble des services exemptés de la législation sur les garderies d'enfants se trouvent dans la Loi de 2014 sur les garderies d'enfants et dans le Règlement de 2015 sur les garderies d'enfants.

## Détermination du meilleur modèle de services afin de combler les besoins d'une collectivité

Pour déterminer quel est le meilleur modèle de services, les particuliers et les organismes devraient évaluer les besoins des familles en ce qui touche les garderies, en plus de tenir compte des objectifs de l'organisme ou des particuliers. Voici quelques pistes de réflexion qui vous aideront à déterminer le meilleur modèle de services qui comblera les besoins d'une collectivité.

Éléments à prendre en considération	Mode de prestation de services possible
Quels sont les services actuels destinés à la petite enfance?	Le mode de prestation de services varie. Par exemple, si la collectivité compte un certain nombre de garderies à plein temps offrant un éventail d'options de service de garde, un service exempté pourrait combler les besoins de la collectivité.
Dans ma collectivité, combien d'enfants ont besoin des services de garderie?	Le mode de prestation de services varie. Une garderie non résidentielle pourrait être une option si un nombre élevé d'enfants, qui résident dans des villes ou des villages, ont besoin des services de garderie. Une garderie résidentielle pourrait être une option si un nombre moins élevé d'enfants, qui résident dans des villages ou des hameaux, nécessitent des services de garderie.
Quels sont les besoins des familles et de la collectivité au chapitre de l'apprentissage et la garde de jeunes enfants?	Le mode de prestation de services varie. En ce qui concerne l'apprentissage et la garde de jeunes enfants, les besoins peuvent être à plein temps, à temps partiel, saisonniers, etc.
Les familles ont-elles besoin de services de garderie à plein temps pendant qu'elles travaillent ou fréquentent l'école? La collectivité a-t-elle besoin d'une garderie ouverte à plein temps?	Garderie non résidentielle Garderie résidentielle en milieu familial Garderie résidentielle de groupe en milieu familial
Y a-t-il un grand nombre de familles qui ont besoin de services de garderie à plein temps?	Garderie non résidentielle
Est-ce que je veux exploiter une petite entreprise comme source de revenus pour moi-même?	Garderie résidentielle en milieu familial Garderie résidentielle de groupe en milieu familial
Est-ce que je veux mettre sur pied une garderie non résidentielle sans but lucratif, exploitée par un conseil d'administration, dont tous les revenus générés sont réinvestis dans la garderie non résidentielle?	Garderie non résidentielle sans but lucratif Garderie non résidentielle coopérative Garderie non résidentielle relevant d'une municipalité
Est-ce que j'ai besoin de financement pour créer des places en garderie? Les familles de ma collectivité ont-elles besoin d'avoir accès à des allocations pour les frais (droits) des services de garderie?	Garderie non résidentielle sans but lucratif Garderie non résidentielle coopérative Garderie non résidentielle relevant d'une municipalité Garderie résidentielle en milieu familial Garderie résidentielle de groupe en milieu familial
Est-ce que ma garderie doit avoir accès à un financement pour les frais d'exploitation qui est fourni en vertu de la législation sur les garderies d'enfants?	Garderie non résidentielle sans but lucratif Garderie non résidentielle coopérative Garderie non résidentielle relevant d'une municipalité
Si je veux ouvrir une garderie non résidentielle à but lucratif, est-ce que j'ai les ressources pour aménager et exploiter une telle garderie sans le financement fourni en vertu de la législation sur les garderies? (p. ex. aménagement de places et subventions pour les frais d'exploitation, allocations pour les frais (droits) des services de garderie)	Garderie non résidentielle à but lucratif
Les familles préfèrent-elles avoir accès à des services de garderie à temps partiel, comme un programme préscolaire?	Services exemptés pour les enfants fréquentant la garderie trois heures ou moins par jour.
Les familles et les enfants d'âge scolaire ont-ils besoin d'un service de garderie avant et après les heures de classe, à l'école?	Services exemptés offerts uniquement aux enfants d'âge scolaire, à l'école.

Pour aider les personnes et les organismes à mieux déterminer quel modèle de services comblera les besoins de la collectivité, du particulier ou de l'organisme, veuillez consulter les tableaux qui se trouvent à la fin du présent document.

## Financement octroyé sous forme de subventions aux garderies non résidentielles sans but lucratif et aux garderies résidentielles, qui sont licenciées

Des fonds peuvent être octroyés pour aider à assumer les coûts d'aménagement de nouvelles places en garderie, au fur et à mesure que les ressources deviennent disponibles. Ce financement est destiné à soutenir les garderies non résidentielles sans but lucratif et les garderies résidentielles, qui sont licenciées; par ailleurs, ce financement ne couvrira pas tous les coûts d'aménagement. Les garderies non résidentielles peuvent également recevoir un financement en continu pour en soutenir l'exploitation. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principales sources de financement (subventions) pour l'aménagement et l'exploitation de garderies; les montants précis des subventions peuvent être connus en consultant l'article correspondant du Règlement.

Subventions pour les garderies non résidentielles sans but lucratif qui sont licenciées		
Subventions	But	Règlement
Démarrage (Subvention ponctuelle)	Pour aider à assumer les dépenses liées à l'ouverture d'une nouvelle garderie non résidentielle ou à l'augmentation du nombre de places dans une garderie non résidentielle existante (p. ex. équipement, meubles, inspections sanitaires et de prévention des incendies).	Article 77
Investissement pour l'aménagement de places en garderie (Subvention ponctuelle)	Pour aider à payer les frais d'aménagement, de rénovation ou de construction de places dans une garderie non résidentielle.	Article 78
Services à la petite enfance (Subvention mensuelle)	Pour aider les garderies non résidentielles sans but lucratif à payer les coûts indirects et les coûts d'exploitation, mensuels (p. ex. salaires et avantages sociaux, frais de location ou hypothèque, services publics).	Article 83
Subventions pour les garderies résidentielles licenciées		
Subventions	But	Règlement
Démarrage (Subvention ponctuelle)	Pour aider à payer les dépenses liées à l'ouverture d'une garderie résidentielle (p. ex. équipement, meubles, inspection de prévention des incendies).	Article 80
Incendies, santé et sécurité (Subvention ponctuelle)	Pour aider les nouvelles garderies résidentielles à se conformer aux prescriptions relatives aux incendies, à la santé et à la sécurité, dans le cadre du processus de traitement d'une première demande de licence.	Article 81

Outre les subventions, les garderies non résidentielles sans but lucratif et les garderies résidentielles licenciées peuvent recevoir, au nom de parents admissibles, des allocations du ministère des Services sociaux pour les droits des services de garderie. Diverses autres subventions sont également offertes par le ministère de l'Éducation pour soutenir, entre autres :

- la formation en éducation de la petite enfance;
- l'inclusion des enfants ayant besoin de soutien additionnel;
- la création d'un milieu d'apprentissage enrichi pour les jeunes enfants;
- la nutrition dans les garderies résidentielles;
- les coûts annuels pour l'équipement dans les garderies résidentielles.

## Demande d'une licence : prochaines étapes

### Garderies résidentielles

Les personnes désireuses d'ouvrir une garderie résidentielle peuvent suivre une séance d'information en ligne sur le traitement d'une première demande de licence d'une garderie résidentielle intitulée Child Care Home Initial Licensing Information Session. Cette séance fournit des détails sur les étapes du processus d'obtention d'une licence et sur la façon de soumettre une demande de licence. Cette séance d'information se trouve en consultant la page « Démarrage d'une garderie résidentielle en milieu familial licenciée » sur le site Web : [www.saskatchewan.ca/bonjour/manage-a-business/starting-and-managing-a-child-care-business/start-a-licensed-family-child-care-home](http://www.saskatchewan.ca/bonjour/manage-a-business/starting-and-managing-a-child-care-business/start-a-licensed-family-child-care-home).

### Garderies non résidentielles

Les organismes et les particuliers qui souhaitent faire une demande de licence pour une garderie non résidentielle doivent remplir le formulaire d'évaluation des besoins de la collectivité intitulé Child Care Community Needs Assessment Form. Ce formulaire permet de recueillir des renseignements sur les besoins d'une collectivité donnée en matière de services de garderie et sur l'état de préparation du particulier ou de l'organisme qui veut aménager des places en garderie au fur et à mesure que les ressources seront disponibles. Il est possible d'obtenir d'autres renseignements concernant les places en garderies non résidentielles en consultant la page « Démarrage d'une garderie non résidentielle » sur le site Web : [www.saskatchewan.ca/bonjour/manage-a-business/starting-and-managing-a-child-care-business/start-a-child-care-centre](http://www.saskatchewan.ca/bonjour/manage-a-business/starting-and-managing-a-child-care-business/start-a-child-care-centre).

#### Liens utiles et coordonnées

**La Loi de 2014 sur les garderies d'enfants et le Règlement de 2015 sur les garderies d'enfants** ([www.qp.gov.sk.ca/documents/french/Statutes/Statutes/C7-31f.pdf](http://www.qp.gov.sk.ca/documents/french/Statutes/Statutes/C7-31f.pdf) et [www.publications.gov.sk.ca/freelaw/documents/French/Regulations/Regulations/C7-31R1f.pdf](http://www.publications.gov.sk.ca/freelaw/documents/French/Regulations/Regulations/C7-31R1f.pdf)). La loi établit quels services doivent être licenciés et quels services sont exemptés. Cette législation comprend les normes que les établissements licenciés doivent respecter.

**Le manuel à l'intention des licenciés d'une garderie, intitulé Child Care Licensee Manual** : [publications.gov.sk.ca/details.cfm?p=76930](http://publications.gov.sk.ca/details.cfm?p=76930) (en anglais seulement). Ce manuel décrit en détail les normes et les attentes en matière de licenciation.

**Enquête sur les besoins en matière de services de garde** : [publications.gov.sk.ca/documents/11/84881-survey-child-care-services\(FR\).pdf](http://publications.gov.sk.ca/documents/11/84881-survey-child-care-services(FR).pdf). Cette enquête peut aider les particuliers ou les organismes à déterminer s'il y a un besoin dans leur collectivité de recourir à des services garderie.

**Société des services d'information de la Saskatchewan** : [www.isc.ca/Pages/default.aspx](http://www.isc.ca/Pages/default.aspx). La Société des services d'information de la Saskatchewan (ISC) est responsable du registre des sociétés (Corporate Registry) de la Saskatchewan. Toutes les garderies non résidentielles sont inscrites auprès de la société ISC.

#### Bureaux de prestation des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants

Région du Nord	800- 667-4380
Région du Centre	306-933-6071
Région du Sud	306-787-4980

**Dans ma collectivité, quels sont les besoins en matière d'apprentissage et de garde de jeunes enfants?**

Les familles ont-elles surtout besoin de garderies à plein temps pour enfants de 12 ans et moins?

OUI

NON

Est-ce qu'un petit nombre d'enfants de ma collectivité ont besoin de services de garderie?  
Est-ce que je veux être propriétaire d'une petite entreprise qui serait dans ma résidence?

OUI

NON

Garderie résidentielle

Garderie non résidentielle

Les familles ont-elles besoin d'allocations pour les services de garderie?

Ai-je besoin de subventions pour fournir des services de garderie?

OUI

NON

Les familles ont-elles besoin d'allocations pour les services de garderie?

Ai-je besoin de financement pour aménager et exploiter une garderie non résidentielle?

OUI

NON

Garderie résidentielle en milieu familial licenciée

Garderie résidentielle de groupe en milieu familial licenciée

Garderie résidentielle en milieu familial, licenciée ou non

ou  
Garderie résidentielle de groupe en milieu familial licenciée

Garderie non résidentielle exploitée comme une (ou par) :  
société sans but lucratif;  
coopérative; ou municipalité.

Garderie non résidentielle exploitée comme (ou par) :  
une corporation (personne morale);  
un particulier;  
une société de personnes;  
une société sans but lucratif;  
une coopérative;  
ou  
une municipalité.

Les familles ont-elles besoin d'un programme d'apprentissage à temps partiel destiné aux jeunes enfants?

OUI

NON

Programme préscolaire auquel les enfants participent, à raison de trois heures ou moins par jour.

Services offerts exclusivement aux enfants d'âge scolaire à l'école

ou

Programme où les services sont offerts à des enfants avant et après les classes, à l'extérieur des locaux scolaires, pour une durée de trois heures ou moins par jour.

ou

Services offerts auprès d'enfants d'âge préscolaire ou scolaire, saisonnièrement ou pendant une période de congé (p. ex. camps)

Exemples de modèles d'apprentissage et de services de garderie  
de jeunes enfants en Saskatchewan

Type	Licence du ministère de l'Éducation requise	Admissibilité aux subventions du ministère de l'Éducation pour services de garde	Admissibilité aux allocations pour frais de garde d'enfants du ministère des Services sociaux	Services exemptés (Loi de 2014 sur les garderies d'enfants et Règlement de 2015 sur les garderies d'enfants)
Garderies non résidentielles sans but lucratif	✓	✓	✓	X
Garderies non résidentielles à but lucratif	✓	X	X	X
Garderies résidentielles en milieu familial	Facultatif	✓	✓	X
Garderies résidentielles de groupe en milieu familial	✓	✓	✓	X
Programmes à temps partiel d'une durée de trois heures ou moins par jour, destinés à des enfants (p. ex. prématernelles, garderies).	X	X	X	✓
Programmes offerts exclusivement à l'école, à des enfants d'âge scolaire (p. ex. programmes offerts avant et après les classes).	X	X	X	✓
Programmes destinés aux enfants d'âge préscolaire ou scolaire, offerts saisonnièrement ou lors de congé (p. ex. camps d'été).	X	X	X	✓